



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 22 février 2021 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 février 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Sichi, Aurélia Massei, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Stéphane Vannucci et Jean-Pierre Aresu à Laurent Marcangeli, Annie Costa-Nivaggioli et Danielle Flamencourt à Jacques Billard, Christophe Mondoloni et Jean-Pierre Sollacaro à Aurélia Massei, Dominique Carlotti et Christelle Combette à Marine Schinto, Isabelle Jeanne et Camille Bernard à Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal et Jean-François Luccioni à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Muriel Piera à Nicole Ottavy, David Frau et Christian Bacci à Simone Guerrini, Isabelle Falchi et Marie-Antoinette Santoni-Brunelli à Alain Nicolai, Paul Mancini et Alexandre Farina à Pierre-Laurent Audisio, Laetitia Maroccu et Marie-Françoise Gaffory Fau à Sébastien Deliperi, Basiliu Moretti à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon

Etaient absents :

Stéphane Sbraggia, Emmanuelle Villanova

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	20
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210222-2020_046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2021

Affichage : 02/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 22 février 2021
Délibération N° 2021/046
Accueil d'une mission de service civique au sein des services
municipaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio a obtenu le renouvellement de l'agrément qui permet d'accueillir des jeunes volontaires, délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des populations et sa prolongation (Décision n° CO-2A-19-00001-01), jusqu'au 03 Juin 2022.

Chaque volontaire perçoit une indemnité mensuelle de 574,67 euros ; la part versée par l'Etat s'élève à 467 euros et la Ville s'engage à verser la somme de 107,67 euros tous les mois au volontaire. Par ailleurs la Ville s'engage à assurer une formation PSC1 (gestes de premiers secours) et mobilise des tuteurs parmi ses cadres pour les accompagner dans leurs missions et formaliser leurs projets d'avenir. Une formation civique et citoyenne doit être proposée par la Ville, en lien avec l'Etat.

Depuis la remise en place du dispositif Service civique, au sein des services municipaux, la Mission Citoyenneté de la DGA développement social, culturel, sportif et vie des quartiers a accueilli de nombreux jeunes en Mission de Service civique, investis notamment sur des missions de prévention contre les conduites à risques et pour la citoyenneté par la culture et les loisirs.

Nous proposons d'accueillir une mission, de 35 heures hebdomadaires sur 10 mois pour un jeune volontaire ; de février 2021 à novembre 2021 afin d'aider la Ville à organiser et rendre accessible les fonds documentaires de la Bibliothèque Municipale pour les publics des médiathèques.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER l'accueil d'une mission de service civique au sein des services municipaux

Cette autorisation permettra à un jeune volontaire d'effectuer une mission, de 35 heures hebdomadaires sur 10 mois de février 2021 à novembre 2021, afin d'aider la ville à organiser et rendre accessibles les fonds documentaires de la Bibliothèque Municipale pour les publics des médiathèques.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Madame Annie SICH, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 février 2021,

AUTORISE

L'accueil d'une mission de service civique au sein des services municipaux

Cette autorisation permettra à un jeune volontaire d'effectuer une mission, de 35 heures hebdomadaires sur 10 mois de février 2021 à novembre 2021, afin d'aider la ville à organiser et rendre accessibles les fonds documentaires de la Bibliothèque Municipale pour les publics des médiathèques.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI